

# **MAIRIE DE LE BIOT**

**Haute – Savoie**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE BIOT 2020/ 60**

L'an DEUX MILLE VINGT et le 10 JUILLET à DIX NEUF HEURES TRENTE MINUTES , le Conseil Municipal de la Commune de LE BIOT, dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Henri-Victor TOURNIER, Maire.

**Présents :** M. TOURNIER, Henri- Victor, M. ROSSET CLAUDE , M. POLLIEN Patrick, Mme MALAVASI Anne , M. BALMIER Franck, Mme FENOL Hélène, M. GUYARD Thomas, M. KIENER Pierre- Fernand, M. LUCOTTE David, M. MUZEAUX Cédric , M. ROMME Gilles

**Excusé :** BERNARD Jean Luc : procuration à M. Henri- Victor TOURNIER, Maire  
Mme PERROT Alexandra : procuration à M. Cédric MUZEAUX

Afférents au Conseil municipal 15	En exercice 13	ont pris part à la délibération 13
Convocation : 03 juillet 2020		
Affichée le :		

### **OBJET :ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES TITULARES ET SUPPLEANTS DE LA COMMUNE DE LE BIOT**

**Monsieur le Maire** expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste)

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote à lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** la circulaire préfectorale datée du 30 juin 2020,

**Vu** l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020,

**Considérant** que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément.

**Considérant** que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants

**Composition du bureau électoral :**

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

**1. Sont candidats « délégués titulaires » :**

- M Henri- Victor TOURNIER
- M Claude ROSSET
- M Patrick POLLIEN

**Résultats des votes :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

**Ont obtenu :**

- M Henri- Victor TOURNIER.. 13 voix
- M Claude ROSSET 13 voix
- M Patrick POLLIEN 13 voix

**Sont élus « délégués titulaires »**

- M Henri- Victor TOURNIER.
- M Claude ROSSET
- M Patrick POLLIEN

**2. Sont candidats « délégués suppléants » :**

- M David LUCOTTE
- M Pierre Fernand KIENER
- M Thomas GUYARD

**Résultats des votes :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

**Ont obtenu :**

- M David LUCOTTE 13 voix
- M Pierre Fernand KIENER 13 voix
- M Thomas GUYARD 13 voix

**Sont élus « délégués suppléants » :**

- M David LUCOTTE
- M Pierre Fernand KIENER
- M Thomas GUYARD

**Après avoir procédé au vote, Monsieur le Maire proclame les résultats :**

**SONT ÉLUS délégués titulaires :** M. Henri- Victor TOURNIER., M Claude ROSSET, M Patrick POLLIEN

**SONT ÉLUS délégués suppléants :** - M David LUCOTTE , M Pierre Fernand KIENER , M Thomas GUYARD

appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
Le Biot le 10 juillet 2020  
Le Maire, Henri- Victor TOURNIER

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
Le : .....  
Publié  
Le : 10 juillet 2020



A blue circular official stamp of the Mairie de Le Biot, Savoie, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.



A blue circular official stamp of the Mairie de Le Biot, Savoie, is partially obscured by a large, stylized black ink signature.